

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-046

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 21

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN
PONCTUEL AUX ASSOCIATIONS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération n°DC2021-98 du conseil communautaire, instituant un dispositif de soutien ponctuel aux associations,

Vu les demandes des associations,

Vu l'avis des membres de la commission « sport-culture » du 6 mai 2024,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :**

.../...

Noms des associations	Montant de la subvention
La Mars	2000€
Les amis de l'Abbaye	950€
Pays d'Argonne	1000€
Vouziers oxygène	700€
Rugby club	1500€
Office Municipal des Sports	1500€
Les Vauriens bougent	200€

- Et D'AUTORISER, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président,


Benoit SINGLIT